

# REGLEMENT DU NINKASI MUSIK LAB 2018-2019



## LE DÉROULÉ EN 4 ETAPES

1. Les groupes sont invités à s'inscrire entre le **1<sup>er</sup> et le 30 sept. 2018** sur la plateforme suivante : [www.blenzik.com](http://www.blenzik.com)

2. Une présélection de 12 groupes aura lieu **du 1<sup>er</sup> au 16 oct. 2018**. Cette **présélection** se fera d'une part par le public qui pourra voter pour ses 3 groupes préférés et d'autre part 9 groupes sélectionnés par un jury de professionnels représentatifs du secteur des musiques actuelles de la région (festivals, salles, tourneurs, artistes, journalistes...).

Le listing des gagnants sera publié sur notre site et notre magazine Ninkamag.

3. Les **12 groupes présélectionnés joueront entre décembre 2018 et mars 2018 aux Ninkasi de Gerland** dans le cadre de l'une des 4 soirées de concerts labélisées Ninkasi Musik Lab. Chaque concert sera constitué de 3 groupes.

4. La soirée de clôture **se déroulera le 15 mai 2018 au Kao avec un plateau de 3 groupes identifiés comme les plus prometteurs** par l'équipe la direction de Ninkasi Musique. Chaque groupe se produira pendant un set de 30 minutes maximum. À l'issue de la soirée, le jury se concertera en privé pour débattre, **il choisira alors le ou les artistes sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement artistique** et financier d'une valeur de 5 000€. Le Ninkasi se chargera de la composition de l'ordre de passage des groupes finalistes par cohérence artistique.

## L'ACCOMPAGNEMENT DU LAB

Le ou les artistes sélectionnés pour bénéficier de l'accompagnement du Ninkasi le sont pour une durée d'un an minimum à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018.

Ce statut « d'artiste accompagné » se traduira en pratique par :

- Enregistrement d'une maquette audio ou vidéo de 4 titres,
- Résidence et coaching (scénique, vocal, ou technique...),
- Aide à la diffusion et promotion, aide au salariat ou frais (transport, logement,...) sur des dates importantes, soutien aux outils de communication (dossiers de presse, dossier de présentation, flyers, affiches,...), aide à la vidéo (clip, reportage, ...), aide technique.
- Programmation à la fête de la musique au Ninkasi, dans des festivals partenaires tels que Woodstower et les 24h de l'INSA et/ou tournée au sein des établissements Ninkasi,
- Conseils administratifs, juridiques, et formations professionnelles.

Le ou les artistes devront signer une « convention d'accompagnement » dans laquelle ils devront hiérarchiser et organiser leurs besoins et leurs demandes dans l'ensemble des possibilités d'actions d'accompagnement décrites ci-dessus et pour une valorisation totale qui ne dépasse pas le cadre fixé de 5 000€.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le registre musical est limité aux Musiques Actuelles. Toutes les formations musicales peuvent participer à ce tremplin, avec l'obligation d'être un groupe domicilié majoritairement en région Auvergnnes-Rhône-Alpes et sous la condition de :

- Accepter le présent règlement
- Remplir le formulaire d'inscription dûment complété en intégralité dans les délais prévus par le règlement
- Posséder un répertoire de compositions originales d'au moins 30 minutes et avoir une réelle volonté de professionnalisation du projet.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, les groupes doivent :

- S'enregistrer en ligne sur [www.blenzik.com](http://www.blenzik.com)
- Remplir le dossier d'inscription et l'autorisation préalable de communication au public
- Fournir au moins 2 titres originaux (1 vidéo et 1 titre son) destinés au vote du grand public et au jury
- Fournir au moins un visuel (photo du groupe, logo, visuel, graphisme original...)
- Joindre une présentation du groupe

Le tout doit être effectué avant le 30 septembre 2018

En cas d'enregistrement hors délai ou de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être retenue.

## DESISTEMENT D'UN GROUPE

En cas de désistement d'un groupe avant la sélection sur scène, il sera remplacé par le groupe arrivant 11ème dans le total des points acquis lors du vote.

## SOUVERAINETÉ DU JURY

Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient être remis en cause. En cas de contestation, le jury est seul juge.

Les membres du jury : Benjamin PETIT, directeur du Marché Gare, Francis RICHERT, Labo Musiques Actuelles du Conservatoire de Lyon, Maxime NOLY, Président du Festival Woodstower, Antoine DAMONGEOT, Fa Musiques, membre du Klub des partenaires Ninkatour, Benoît BEL, Studio Mikrokosm, Stéphane DUCHENE, Le Petit Bulletin, Anthony NUGUET, Whocares, Xavier THERET, Rhône Runner, JB LACOMBE, AFX, Fabien HYVERNAUD, Directeur de Ninkasi Musique.

## RESPONSABILITÉ DE NINKASI

L'association Ninkatour se réserve le droit de prolonger, modifier ou annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.